

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Département de l'Aisne

Commune de **CORBENY**

C
O
N
C
E
R
T
A
T
I
O
N

Synthèse de l'état initial de l'environnement



Groupe i2d

GEOGRAM

Urbanisme &
Environnement

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims

Tel : 0326503686

E-mail : bureau.etudes@geogram.fr

Site Internet : www.geogram.fr

1.1. Patrimoine naturel et biodiversité

La commune de Corbeny s'inscrit dans le contexte paysager et écologique du **Laonnois**, territoire caractérisé par de vastes plateaux agricoles ouverts ponctués de boisements, de haies résiduelles et de vallons humides. L'occupation du sol est dominée par les grandes cultures, ce qui confère au territoire communal un caractère largement agricole et ouvert.

Le territoire communal s'insère ainsi dans un **réseau écologique local** reliant les massifs boisés et les milieux naturels du Laonnois et des vallées voisines.

Le territoire communal de Corbeny est directement concerné par les zones d'inventaire suivantes :

→ **La ZNIEFF de type 1 n°220013403 « Massif forestier de Vauclair/Corbeny/Bouconville »**

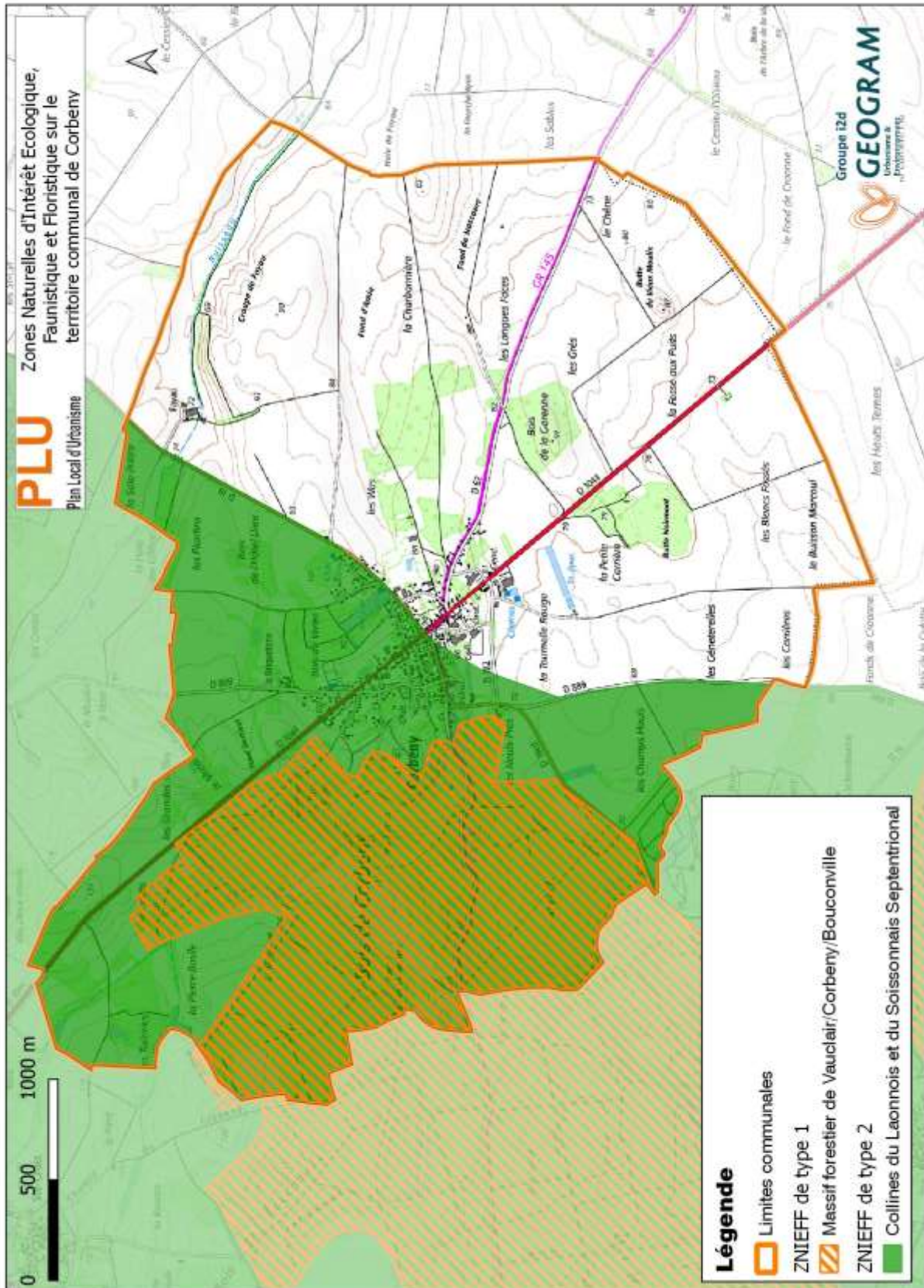
La zone se compose du massif forestier de Vauclair et des bois de Corbeny et de Bouconville. L'ensemble de cette zone occupe la rive gauche de l'Ailette et constitue une partie importante de son bassin versant.

→ **La ZNIEFF de type 2 n°220120046 : « Collines du Laonnois et du Soissonnais septentrional »**

Cette zone correspond à 36 217 hectares au Sud de Laon. Le site s'étend entre la cuesta d'Ile-de-France au Nord, la vallée de l'Aisne au Sud, les plaines de Champagne à l'Est et la forêt domaniale de Saint-Gobain à l'Ouest. Il intègre la totalité des collines du Laonnois (au Nord de l'Ailette) et les marges Nord-Est du Soissonnais (entre l'Ailette et l'Aisne). Cet ensemble est caractérisé à la fois par une diversité exceptionnelle de milieux, par une grande stabilité des séquences géologiques ainsi que par des successions topographiques et temporelles de milieux.

→ **L'ENS « Grand Territoire » GL 101 » Collines du Laonnois ».**

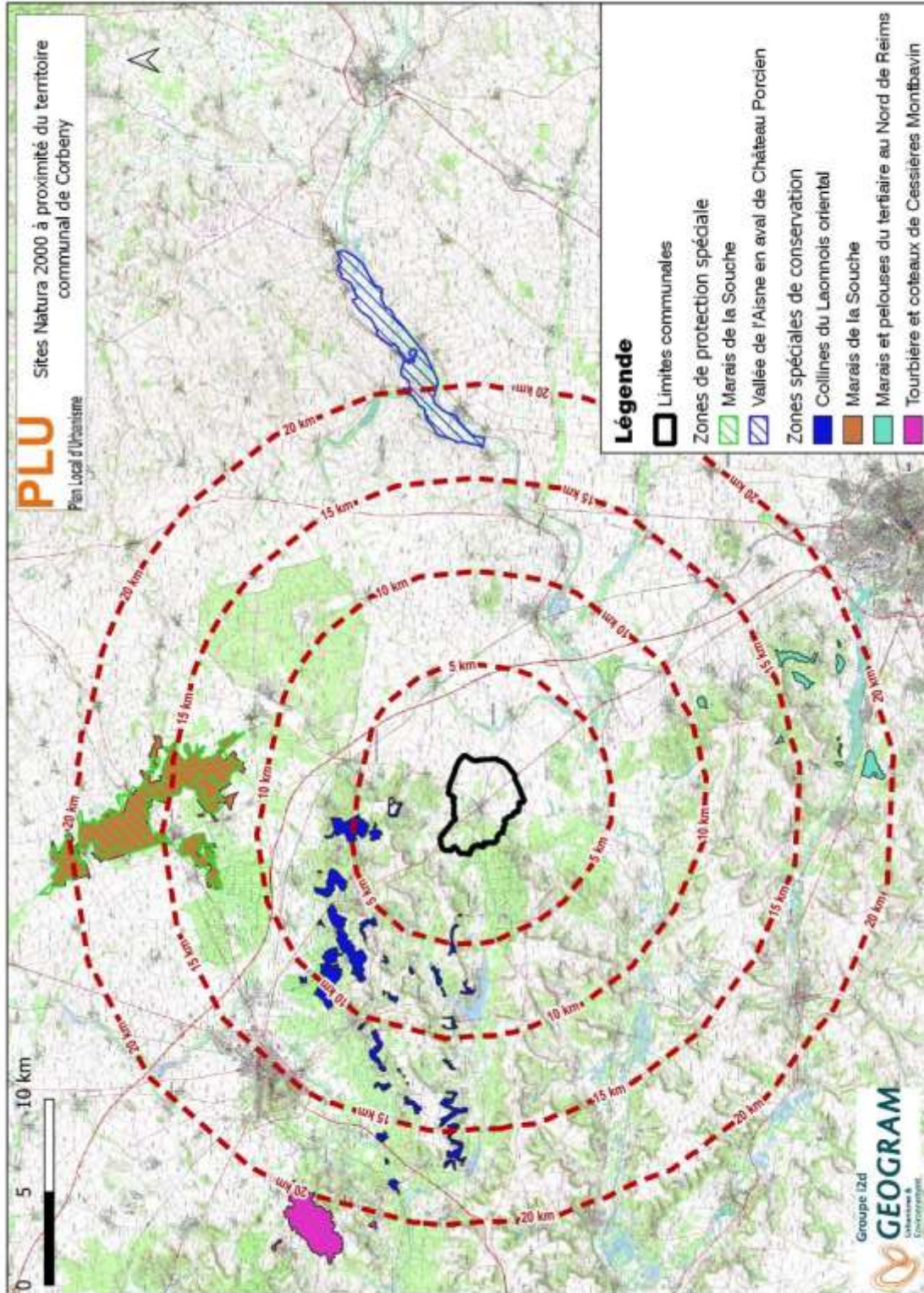
L'intérêt de cet ensemble de 275 km² repose sur une grande diversité de milieux dont des pelouses calcicoles, pelouses sur sables calcaires.



Commune de Corbeny (02)

→ Aucun site Natura 2000 n'est identifié sur le territoire communal et aucune ZPS n'existe à moins de 10 km.

Les sites les plus proches du territoire communal sont les suivants :



Commune de Corbeny (02)

→ ZPS n°FR2212006 et ZSC n°FR2200390 « Marais de la Souche »

Les périmètres de la ZPS (directive « Oiseaux ») et la ZSC (directive « Habitats ») sont presque confondus. Leur point le plus proche est éloigné des limites communales de Corbeny d'un peu moins de 13 km.

→ ZPS n°FR2112005 - Vallée de l'Aisne en aval de Château Porcien

Grand secteur de vallée alluviale, ce site est reconnu pour sa richesse écologique exceptionnelle, et en particulier avifaunistique. La vallée de l'Aisne en aval de Château Porcien présente encore un aspect très intéressant pour l'avifaune, avec la présence de nombreuses prairies de fauche. Ce secteur est particulièrement important pour les cigognes (noires et blanches). La gestion du site visera prioritairement à mettre en œuvre des mesures agroenvironnementales telles que celles retenues dans le cadre de l'ancienne opération locale menée en amont de Rethel.

→ ZSC FR2200395 - Collines du Laonnois oriental

Situé au Nord et à l'Ouest de Corbeny, ses parties les plus proches sont à moins de 5 km des limites communales.

→ ZSC FR2100274 « Marais et pelouses du tertiaire au Nord de Reims »

Au plus proche, elle est située à plus de 10 km au sud des limites territoriales de Corbeny.

→ ZSC n°FR2200396 « Tourbière et coteaux de Cessières Montbavin »

Situé pour sa partie la plus proche à 20 km au Nord-Ouest des limites communales de Corbeny, ce site constitue un exceptionnel ensemble de systèmes tourbeux acide et alcalin à caractère boréoatlantique et montagnard situé sur la marge nord du Tertiaire parisien à proximité de Laon.

→ ZSC n°FR2200390 et ZPS n°FR2212006 - Marais de la Souche

Les périmètres de la ZPS (directive « Oiseaux ») et la ZSC (directive « Habitats ») sont presque confondus. Leur point le plus proche est éloigné des limites communales de Corbeny d'un peu plus de 12 km.

1.2. Les paysages

Le territoire communal s'inscrit, selon l'Atlas des paysages du département de l'Aisne, dans l'unité paysagère du **Laonnois – Chemin des Dames**, structurée par :

- un plateau crayeux à larges horizons,
- des rebords marqués et coteaux calcaires,
- une dominante de grandes cultures,
- une forte dimension mémorielle associée au Chemin des Dames.

Corbeny constitue un territoire de transition entre le plateau agricole ouvert et les versants plus marqués du rebord nord. Cette situation confère au paysage local une double identité : agricole ouverte et structurée par le relief.

➤ Les composantes physiques du paysage

Le relief communal présente des altitudes variant approximativement de 60 m à plus de 180 m. Cette amplitude traduit :

- la présence de **rebords de plateau** et de versants marqués ;
- des ondulations agricoles perceptibles dans les grands champs ;
- des lignes de crête offrant des vues lointaines.

Ces crêtes jouent un rôle fondamental : elles structurent la perception visuelle et constituent des éléments sensibles aux implantations bâties.

Le substrat crayeux du plateau du Laonnois conditionne :

- des sols fertiles propices aux grandes cultures ;
- la présence de pelouses calcicoles sur les pentes les plus sèches ;
- des phénomènes de ruissellement et d'érosion sur versants cultivés.

La fragilité paysagère des coteaux calcaires est à souligner ; ce sont des milieux à forte valeur écologique et identitaire.

Le territoire communal ne comporte pas de cours d'eau structurant. L'absence de vallée marquée renforce :

- la lecture horizontale du paysage ;
- la dominance des cultures ;
- une trame arborée limitée aux lisières et bosquets.

Cette caractéristique distingue Corbeny des unités paysagères voisines marquées par des vallées encaissées.

➤ L'occupation du sol

Le paysage de grandes cultures

Le finage communal est dominé par :

- céréales, betteraves, oléagineux ;
- parcelles de grande dimension ;
- chemins agricoles rectilignes.

L'Atlas identifie dans cette partie du département une **simplification du maillage bocager** au cours du XXe siècle, conduisant à un paysage plus ouvert mais aussi plus vulnérable à l'uniformisation.

Les coteaux et milieux ouverts remarquables

Les pentes calcaires constituent des entités paysagères spécifiques :

- pelouses sèches à forte biodiversité ;
- contrastes saisonniers marqués ;
- panoramas et belvédères naturels.

Ces espaces participent fortement à l'identité visuelle du secteur du Chemin des Dames.

➤ Structure urbaine et insertion dans le paysage

Le bourg de Corbeny présente :

- un noyau ancien compact organisé autour de l'église ;
- un développement linéaire le long des axes principaux ;
- des extensions pavillonnaires périphériques.

Le clocher constitue un **repère vertical majeur** dans un paysage largement horizontal.

➤ Perceptions paysagères et séquences visuelles

Les entrées de bourg s'effectuent dans un contexte de paysage ouvert :

- perception progressive du clocher ;
- lecture immédiate du tissu bâti dans l'horizon agricole ;
- forte visibilité des bâtiments agricoles volumineux.

Les points hauts et rebords de plateau offrent :

- des vues longues distances caractéristiques du Chemin des Dames ;
- une mise en relation directe entre patrimoine historique et paysage agricole.

La qualité de ces panoramas constitue un capital paysager majeur.

1.3. Les risques

1.3.1. Risques naturels

La commune de Corbeny a fait l'objet de deux arrêtés de catastrophes naturelles.

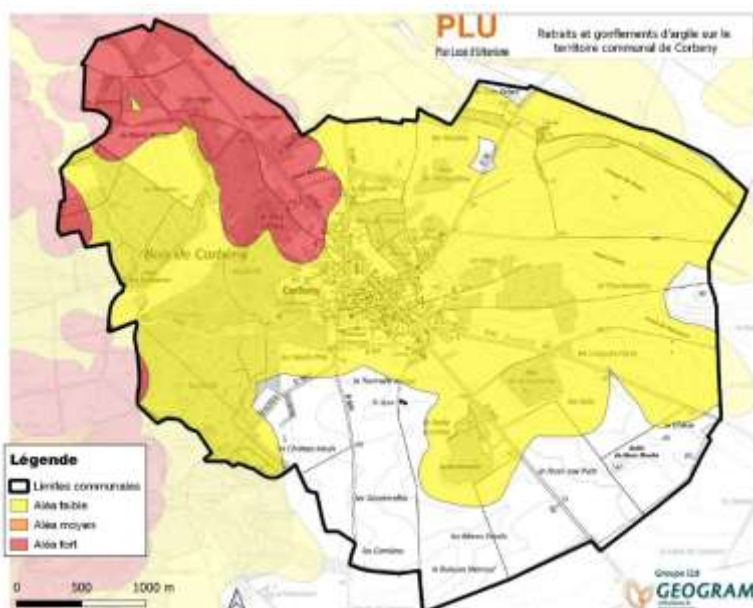
Type de catastrophe :	Arrêté du :
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/12/1999
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/11/1988

La commune de Corbeny n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels.

- Aléa de retrait/gonflement des argiles

Ce risque est directement lié aux propriétés physiques des argiles. En effet, les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements en périodes humides et des tassements en périodes sèches. Ce phénomène de retrait-gonflement provoque des tassements différentiels qui affectent essentiellement les constructions d'habitations individuelles, notamment pour les raisons suivantes :

- les fondations relativement superficielles de ces bâtiments, par rapport à des habitats collectifs, les rendent plus vulnérables à des mouvements du sol d'assise ;
- la plupart de ces constructions sont réalisées sans étude géotechnique préalable qui permettrait de concevoir les bâtiments en tenant compte du risque associé.



Le territoire communal de Corbeny est concerné par un risque fort au nord du territoire communal de part et d'autre de la RD1044. La grande majorité du territoire communal est concerné par un risque faible.

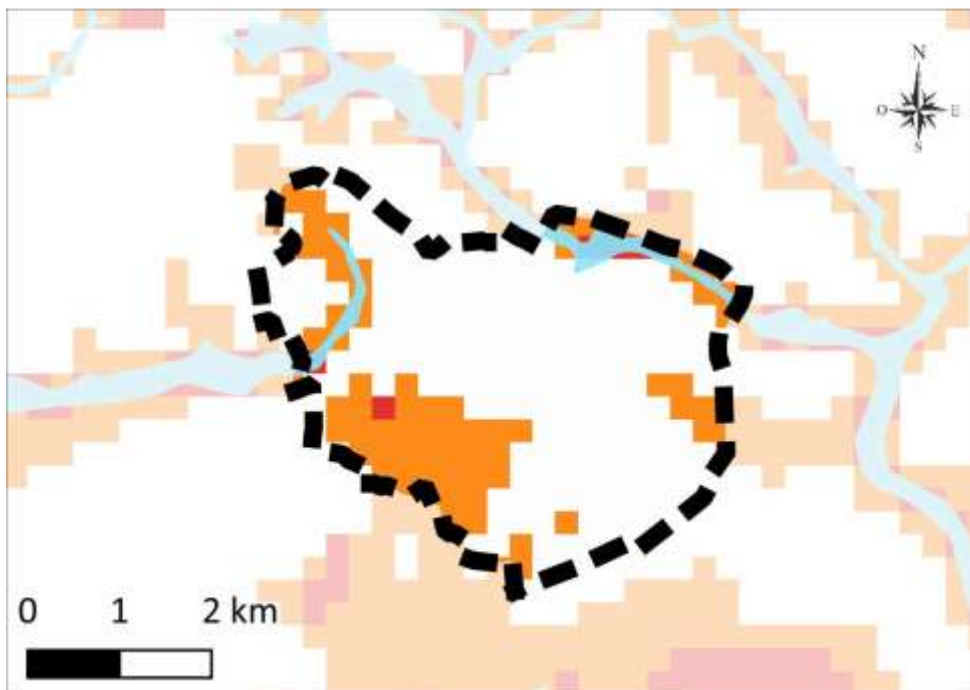
- Remontées de nappes phréatiques

Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe phréatique affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer. Il s'agit d'inondations lentes, ne présentant pas de danger pour la vie humaine, mais provoquent des dommages non négligeables à la voirie qui est mise sous pression, et aux constructions.

La carte suivante fait état de la sensibilité de Corbeny face au risque d'inondations par remontées de nappes phréatiques. On notera que la précision de cette enveloppe d'alerte est limitée (unités de 250 m x 250 m). Cette cartographie est donc à prendre avec prudence car son échelle de validité est le 1/100 000 et son utilisation à une échelle cadastrale ou même 1/25 000 est impossible.

Risques de remontées de nappes

- Enveloppes approchées des inondations potentielles
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave



Le territoire communal de Corbeny est concerné par ce risque au niveau des deux cours d'eau qui traversent le territoire communal et également au niveau des secteurs boisés situés à l'ouest du territoire communal. *La zone bâtie n'est pas impactée.*

Commune de Corbeny (02)

1.3.2. Risques issus de l'activité humaine

- Sites et sols pollués : la commune de Corbeny n'est pas concernée.
- Les activités industrielles : Sont répertoriées ci-dessous des activités industrielles soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement présentes sur le territoire communal de Corbeny :

Raison sociale	Activité	Nomenclature
Bruselle Jean	Installation de mélange, de traitement ou d'emploi de liquides inflammables	Déclaration
Colcy Jean	Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables. Application, cuisson et séchage de vernis, peinture...	Déclaration
ETA Anquez Philippe	carrières	
Société LE MARAICHEF	Unité de fabrication de plats cuisinés.	Déclaration

1.3.3. Autres risques

Bien qu'il ne soit pas quantifié ou localisé, il existe sur la commune un risque lié à la présence d'éventuelles munitions de la première guerre mondiale qui auraient échappé aux opérations de déminage menées dans les années 1920.